

« La voûte du chœur, qui est soutenue par un ceintre de bois, ne laisse pas de s'entrouvrir et de prendre coup et même avons été certifié que depuis trois mois il est tombé trois pierres de la voûte, ce qui cause beaucoup de péril et menace ruine totale.

« Le lambris de la nef tombe par vieillesse en plus, et de plus quelques noyers sortant des fonds du sieur de Vauzelles estendent leurs branches sur la nef et y laissent beaucoup de feuilles qui s'arrestent et puis arrestant la pluye, font pourrir le toit.

« Nous avons ordonné au curé de ne plus tenir le calice dans le tabernacle; que M. Drivon revestira l'autel de Notre-Dame d'ornemens honnestes; qu'à l'avenir, les Luminiers, qui ne rendent aucun compte, le rendront devant les principaux habitans et le curé. Desfendons aux habitans de ne plus user de quelques coustumes superstitieuses, comme d'offrir des cierges en escharpes et autres choses à la statue de saint Rambert; que la distribution de vin qui se fait aux pauvres le jour de la Noël sera remise au lendemain; de plus; ordonnons que les branches des noyers qui incommodent la nef seront coupées; et touchant les réparations du chœur, ordonnons que les dismeurs de la paroisse y feront travailler incessamment. »